



MAIRIE DE
L'ÎLE D'YEU

DECISION DU MAIRE

DEC/NN/24/10/86

Par délégation du Conseil Municipal
(Article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)
En application de la délibération du 18 octobre 2023

La Maire de la Commune de l'Île d'Yeu

CONSIDERANT la délibération du 18 octobre 2023 donnant délégation au Maire.

CONSIDERANT la délibération attribuant les aides dans le cadre du Guichet unique de la rénovation de l'habitat - OPAH et PTREH du 21 septembre 2023

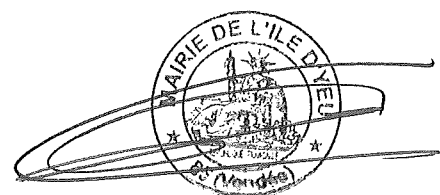
DECIDE

➤ **D'ATTRIBUER** les aides ci-dessous :

Nom du bénéficiaire	Dispositif concerné	Natures des travaux	Montant de l'aide
M. TARAUD Nicolas	OPAH	Propriétaire occupant - énergie	250 €
M. BURGAUD Jean François et Laurence	OPAH	Propriétaire occupant - énergie	250 €
M. CHALOT Sébastien et Cathy	OPAH	Propriétaire occupant - énergie	250 €

Il sera rendu compte de la présente décision au prochain conseil municipal

Fait à l'Île d'Yeu, le 25/10/2024



Mme Carole CHARUAU,
La Maire